Clef 6 : Mobilités actives et personnes à mobilité réduite (PMR)

https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2020/06/F_6_Mobilites-actives-et-PMR-web.pdf

Concevoir un projet favorable aux mobilités actives et aux personnes à mobilité réduite.

L'enjeu de cette clef est de réaliser des choix de programmation et de conception qui donnent des opportunités de déplacements actifs et qui favorisent l'accessibilité de tous, y compris des personnes à mobilité réduite, aux équipements et services au sein et en dehors du projet.

Pourquoi agir en faveur des mobilités actives et des PMR c'est promouvoir la santé des populations ?

- À l'échelle mondiale, l'**inactivité physique tue autant de personnes que le tabac** (Wen et Wu, 2012)
- L'activité physique (30 minutes/jour à intensité modérée) est bénéfique pour la santé, quelle que soit l'âge et le sexe. Elle **prévient et traite les maladies chroniques** (cancers du sein et du colon, maladies cardiovasculaires, diabète...) et **améliore la santé mentale** (anxiété, dépression…) (Ministère de la Santé et de la Prévention, 2022)
- Les PMR, notamment celles porteuses d'un handicap, sont beaucoup plus exposées aux conséquences de l'inactivité physique. Les principales **barrières de type environnemental** sont le manque de moyens de transport et le manque d'équipements d'exercice accessibles (Rimmer et Marques, 2012)

Les objectifs UFS de la Clef 6 visés par déterminants de santé :

« Concevoir un projet de façon à » :

Interactions sociales / Activité physique

- Faciliter et favoriser les déplacements actifs (notamment les pratiques de la marche et du vélo), ce qui impactera positivement l'environnement social des individus

Compétences individuelles

- Offrir aux citadins des conditions de mobilités optimales (points de repère, lisibilité de l'espace, jalonnements, qualités d'ambiance, etc.)

(Cf. clef 9 « Cinq sens et identité du lieu »)

Accès emploi, services et équipements

- Permettre à toutes et à tous d'accéder « facilement » en modes actifs aux équipements et services au sein et en dehors du projet

Sécurité

- Assurer des conditions de sécurité aux personnes se déplaçant activement

Autres déterminants impactés :

Qualité de l'air

Environnement sonore

Dissociation pistes cyclables et voies piétonnes, Bruges. ©a'urba

Points de vigilance :
L'altération des facultés physiques, sensorielles et cognitives des **personnes âgées** peut les amener à moins pratiquer l'espace public, et contribuer ainsi à leur isolement. Une attention particulière doit donc être portée à l'aménagement de l'espace public de sorte à « pallier » l'ensemble de ces déficiences.

Thématiques d'aménagement	Effets / influences	Conséquences sur les DS
Mixité fonctionnelle (programmation et localisation des fonctions résidentielles) **_Att _Ad**	Le recours à des modes de déplacements actifs tels que la marche ou le vélo nécessite de prévoir des **cheminements adaptés pour accéder aux différentes fonctions** (logements, services, équipements, etc.) du projet d'aménagement. Un bon maillage de ces fonctions est donc primordial pour développer les mobilités actives.	
Habitats et îlots (espaces bâtis délimités par des voies de circulation) **_Att _Ad**	L'aménagement intérieur des îlots doit permettre de faciliter le recours à des modes de déplacements actifs. Les choix d'implantation et de conception des bâtiments peuvent aider à **se repérer dans le quartier depuis l'espace public**.	
Espaces publics (ensemble de lieux accessibles et gratuits) **_Att _Ad**	Le recours à des modes de déplacements actifs (marche, vélo...) au sein de l'espace public passe par une bonne cohabitation des différents modes de déplacement. L'espace public doit présenter une **« ergonomie » favorable à la pratique des différents modes de déplacement** (revêtements, limitation de l'encombrement...) et offrir des « aménités » sur le parcours (lieux de pause, ambiances...). Respecter l'échelle du piéton dans l'aménagement de l'espace public permet de **créer des espaces moins anxiogènes** et ainsi de favoriser leur pratique.	
Espaces verts et bleus (ensemble des espaces urbains qui accueillent de la végétation et/ou de l'eau) **_Att _Ad**	Des aménagements spécifiques au sein et aux abords des espaces verts et bleus sont à prévoir afin de **faciliter leur fréquentation** par les modes actifs.	

Création d'un parcours de santé ludique adapté aux seniors, mettant à profit le mobilier existant. Ville d'Eindhoven (Pays Bas).
©Denovo/ Ville Eindhoven

Quelles questions se poser pour identifier de « bonnes pratiques » d'aménagement ?

Chacune des questions posées s'intègre dans le «cycle de vie» de l'opération :

- Les colonnes «temporalité du projet» permettent de situer l'étape à laquelle se situe le projet (programmation, plan guide,...).
- Les cases colorées permettent d'identifier l'étape du projet pour laquelle se pose la question des **actions à anticiper ou à réviser** pour **s'assurer d'une bonne prise en compte de la santé dans les choix d'aménagement** afin de minimiser l'exposition à des facteurs de risque et maximiser l'exposition à des facteurs de protection.

Il s'agit de s'approprier cette grille de questionnement et de l'annoter librement pour identifier si les actions sont : «en cours», «à faire», «à envisager» ou «non adaptées» au projet.

	TEMPORALITE DU PROJET			
	Plan Guide	Cahier des charges (espaces publics)	Fiches de lots	Programmation
Mixité fonctionnelle :				
La **continuité des voies piétonnes et cyclables** de desserte est-elle assurée **entre les logements, les services et équipements** à l'échelle de l'**opération** et du **quartier** ?	■	■		
Les **bureaux, commerces et transports en commun** sont-ils **accessibles par les modes actifs** ? (Ex : aménagements spécifiques : parkings vélos dédiés)	■	■		
Les **commerces, équipements et services** sont-ils **accessibles aux personnes à mobilité réduite** ?		■		■
Les **îlots** sont-ils **desservis par des voies piétonnes et cyclables** de desserte depuis les espaces publics ?	■	■	■	
Habitat et îlot :				
La programmation prévoit-elle des **places de stationnement vélo facilement accessibles au sein des îlots et à l'échelle de l'opération** ?		■	■	■
La **continuité des voies piétonnes et cyclables** de desserte permet-elle de relier les différents îlots ?		■	■	
L'**éclairage public** favorise-t-il les modes actifs ? NB: porter attention aux phénomènes de pollution lumineuse		■	■	
Un **mobilier urbain favorisant la détente** est-il mis en place ?		■	■	
L'**accessibilité pour les personnes à mobilité réduite entre les îlots et à l'intérieur des bâtiments** est-elle assurée ?			■	■
Pour faciliter le recours à des modes de déplacements actifs, le **stationnement** et les **accès aux voitures** sont-ils **limités à l'échelle de l'opération d'aménagement** ? (Sauf pour interventions médicales, livraisons)		■	■	
L'**implantation et la conception du bâti** permettent-elles la **création de repères visuels** dans le quartier en lien avec l'espace public ?	■		■	
L'implantation et la conception du bâti permettent-elles la **création de rythmes pleins/vides sur le parcours** du piéton ?	■		■	
L'implantation et la conception du bâti permettent-ils d'introduire des **décrochés* incitant ainsi à parcourir l'espace à pied** ? * Partie d'une ligne, d'une surface qui forme un retrait. Le décrochement d'un mur. Les décrochements d'une façade.			■	
L'implantation et la conception du bâti **prennent-elles en compte l'échelle du piéton** via l'implantation d'un premier plan à RdC /R+1 ou un travail sur la profondeur du bâtiment ?			■	■

	TEMPORALITE DU PROJET			
	Plan Guide	Cahier des charges (espaces publics)	Fiches de lots	Programmation
Espaces publics				
Afin de limiter les nuisances, les **voies piétonnes et cyclables** sont-elles **dissociées/séparées des voies routières par un écran végétal** ? NB : porter attention à la sécurité des cyclistes et piétons si écran végétal	■	■		
Dans la mesure du possible, les voies cyclables et piétonnes sont-elles **dissociées entre elles** afin de limiter les collisions et rendre efficaces les voies cyclables ?	■			
Le **tracé des rues** offre-t-il des **vues sur des éléments de repères lointains ou au sein de l'opération** ? (Œuvre d'art, etc.)	■	■		
Les **voies piétonnes** associent-elles **modes actifs et parcours sensoriels** afin d'être plus attractives ? (Sentes odorantes, sentes nourricières, etc.)		■		
Les **cheminements piétons et cyclables** disposent-ils d'un **mobilier urbain** (ombragé si possible) pour **se reposer et accrocher les vélos** ?		■		
Les voies piétonnes et cyclables disposent-elles d'**espaces de rencontre et de détente** ?		■		
L'**espace public dispose-t-il d'un éclairage minimum** pour favoriser les modes actifs ?		■		
Les **matériaux de revêtements du sol** sont-ils **adaptés aux modes de déplacement** ? (Non glissants pour les piétons, lisses pour les vélos, etc.)		■		
Les **endroits de jonction** bénéficient-ils d'une **mise à niveau entre chaussée et trottoir pour faciliter les déplacements** ? NB : attention toutefois à maintenir les possibilités de repères tactiles pour les personnes non voyantes		■		
Les **déplacements actifs** bénéficient-ils d'une **signalétique adaptée** ? (Temps de trajet, itinéraire, etc.)		■		
L'**usage et l'implantation du mobilier urbain** sont-ils rationalisés afin de **limiter l'encombrement de l'espace public** ?		■		
L'**échelle du piéton** est-elle prise en compte dans les différentes **composantes de l'espace public** ? (Mobilier, plantations, etc.)		■		
Espaces verts et bleus :				
Les **espaces verts et bleus** du projet sont-ils **desservis par des voies piétonnes et cyclables** ?	■	■		
Les espaces verts et bleus sont-ils **accessibles aux personnes à mobilité réduite** ?		■		
Les espaces verts et bleus sont-ils **pourvus de parkings de stationnement pour vélos** ?		■		
L'espace public bénéficie-t-il de **mobilier urbain offrant des espaces de rencontres** ?		■		

Pour télécharger le guide complet ISadOrA :
https://www.ehesp.fr/2020/06/04/guide-isadora-l-ehesp-etoffe-son-corpus-d-outils-sur-le-theme-urbanisme-favorable-a-la-sante/

EHESP

IAUR